

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2020

PRESENTS : Erika BAU, Pauline BOISIER, Céline DEGENEVE, Yannick FOREL, Emmanuel JOSSERAND, Bruno MEILLE, Eric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, Jérôme PERRET, Catherine RUBIN, Marielle TILLOLOY, Anthony TROMBERT, Michel VURLI

Absents – Excusés : Valérie MALJEAN (pouvoir à Pauline BOISIER), Olivier NICODEX (pouvoir à Céline DEGENEVE)

Secrétaire de séance : Emmanuel JOSSERAND

* Compte rendu de la réunion du 2 juin 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 2 juin 2020

1. Désignation des personnes proposées pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs

La liste des 24 noms étant incomplète à ce jour, la décision est reportée à une date ultérieure.

2. Mise en place du Comité consultatif « Forêt – Alpage »

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à volontaires avait été lancé par l'intermédiaire d'un flyer distribué dans chaque boîte aux lettres, pour permettre aux personnes intéressées d'intégrer les comités consultatifs suivants : « Fêtes et Animation », « Lieu de rencontre », « Forêt – Alpage », « Sécurité et incendie ».

Les élus remercient vivement les habitants qui ont répondu favorablement. Toutefois, compte tenu d'un nombre insuffisant de réponse, à l'exception du comité « Alpage – Forêt », un nouvel appel sera lancé à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces comités sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire. Ils sont présidés par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Ces comités peuvent transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels ils ont été créés, mais ne disposent d'aucun pouvoir de décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE de créer le comité consultatif « ALPAGE - FORET » constitué des membres suivants :

Président : M. Jérôme PERRET

Membres élus : Mme Valérie MALJEAN, MM Yannick FOREL, Bruno MEILLE, Cyrille MOIRANT, Anthony TROMBERT

Membres extérieurs : MM BERSIHAND Jean-Loïc, JOIGNE Pierre, MOENNE-LOCCOZ Jérôme, MORIN Olivier, PETIT Michel, Patrick PIGNOT

3. Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

La commune de Saint Sigismond adhère au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) depuis le 1^{er} janvier 2011.

Dans ses statuts, le C.N.A.S. prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Le délégué représentant les élus est désigné par délibération du Conseil Municipal.

La candidature de Mme Erika BAU est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ELIT pour la durée du mandat par 15 voix, Mme **Erika BAU**, comme délégué représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

4. Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale datée du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément,

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués,

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants.

4.1 Sont candidats « délégués titulaires » : Mme BOISIER Pauline, MM MISSILLIER Eric, JOSSERAND Emmanuel

Résultats des votes :

- Mme BOISIER Pauline	14 voix	- Mme DEGENEVE Céline	1 voix
- M. JOSSERAND Emmanuel	14 voix	- M. MEILLE Bruno	1 voix
- M. MISSILLIER Eric	14 voix	- M. TROMBERT Anthony	1 voix

4.2 Sont candidats « délégués suppléants » : Mme DEGENEVE Céline, MM MEILLE Bruno, TROMBERT Anthony

Résultats des votes :

- Mme DEGENEVE Céline	15 voix
- M. MEILLE Bruno	15 voix
- M. TROMBERT Anthony	15 voix

Après avoir procédé au vote, Monsieur le Maire proclame les résultats :

SONT ÉLUS délégués titulaires : Mme BOISIER Pauline, MM JOSSERAND Emmanuel, MISSILLIER Eric

SONT ÉLUS délégués suppléants : Mme DEGENEVE Céline, MM MEILLE Bruno, TROMBERT Anthony appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2020.

5. Adhésion à l'association des communes forestières de Haute-Savoie

M. Jérôme PERRET, président du comité « Alpage – Forêt » informe l'assemblée que la commune a été sollicitée pour adhérer à l'association des communes forestières de Haute-Savoie.

Après avoir précisé que la forêt communale est soumise au régime forestier et bénéficie à ce titre d'un entretien par les services de l'Office National des Forêts dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2013-2032), M. PERRET propose de ne pas adhérer, avis suivi par le Conseil Municipal.

6. Travaux de dépressage – Demande de subvention

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2020.

La nature des travaux est la suivante : intervention en futaie irrégulière sur une surface de 3,5 ha en parcelle Au. Le montant estimatif des travaux s'élève à **8 249,99 euros H.T.**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ dépenses subventionnables : 8 249,99 € H.T.

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1 200€ H.T.

* Montant total de l'autofinancement communal : 6 049,99€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement présenté,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- DEMANDE au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

7. Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité - Année 2020

Les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.) sont destinés à financer des projets d'investissements, portés par les communes et intercommunalités, concernant prioritairement les domaines suivants : réalisation et rénovation de logements accessibles à tous ; construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc...) ; construction et rénovation de bâtiments publics, d'équipements publics, sportifs et culturels ; aménagements urbains et de voirie ; préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine ; projets de développement local.

En 2020, cette politique de soutien aux collectivités a été reconduite et ce dispositif a été doté de 20 millions d'euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre de ce dispositif pour les projets suivants :

- travaux de restructuration de voirie pour un montant de 35 856 € HT.

- travaux de bâtiments pour un montant de 31 954 € H.T.

- sauvegarde et mise en valeur du patrimoine pour un montant de 99 520 € H.T.

Il est précisé que le projet de reproduction des statues de l'église bénéficie à ce jour de subvention à hauteur de 60% du montant HT. La demande au titre du CDAS est sollicitée pour 20% du montant des travaux dans la mesure où

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de SOLLICITER du Conseil Départemental de la Haute Savoie une subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité pour les travaux et acquisitions précisés ci-dessus pour un montant total de **167 330€ H.T.**

8. Indemnité de gardiennage - Année 2020

Monsieur le Maire rappelle que les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire du 14 mars 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2020 à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **FIXER** l'indemnité de gardiennage des églises communales à **479,86 €** pour l'année 2020 en faveur du gardien qui réside dans la commune, à savoir Mme Odile BETEMPS.

9. Tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal n°2017-04-03 fixant le montant de location de la salle de sports du groupe scolaire Tom MOREL et de la salle des Fêtes pour la pratique d'activités payantes.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une réduction pour des intervenants domiciliés sur la Commune où dont le siège de l'activité se trouve sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE à 150 euros** le montant forfaitaire annuel de location de la salle des Fêtes et de la salle de sports du groupe scolaire Tom MOREL,
- **PRECISE** que ce montant est applicable pour **toute** séance d'activité payante dans la limite de 2h/séance, (la location de la salle pour 2 cours successifs de 2 activités différentes proposées par le même intervenant sera facturée 300 euros),
- **PRECISE** qu'une réduction de 10% du montant forfaitaire sera appliquée aux prestataires privés résidant sur la commune ou dont le siège de leur activité se trouve sur la commune,
- **DIT** que ce montant est applicable pour l'année scolaire, y compris vacances scolaires de Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps, hors vacances d'été.

10. Subventions versées aux associations

M. Jérôme PERRET, adjoint aux finances fait part des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2020.

Sur proposition du maire et des adjoints, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ATTRIBUER les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant
Ecole de Musique Châtillon/Saint Sigismond	1 600€
La Lyre Républicaine	700€
La Sauvegarde	450€
Collège Jacques BREL	600€
Collège Anthonioz de Gaulle	72€
Aller plus haut	200€
TOTAL	3 622€

Mmes Marielle TILLOLOY et Pauline BOISIER (pour le pouvoir de Mme Valérie MALJEAN) n'ont pas pris part au vote dans la mesure où elles sont membres de l'une des associations ayant sollicité une subvention.

11. Convention pour l'entretien du matériel de protection incendie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué de 24 poteaux d'incendie alimentés par le réseau de distribution publique d'eau potable.

Puis il précise que la précédente convention de vérification et d'entretien de ces bornes étant arrivée à échéance, il convient de procéder à la signature d'une nouvelle convention.

Ayant pris connaissance du projet de convention présenté par la SAUR, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention relative à l'entretien et à la vérification des bornes incendie pour une durée d'un an à compter 01/01/2020, renouvelable par tacite reconduction, par période successive d'un an sans pouvoir excéder cinq ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

12. Convention de prestations avec la ville de Cluses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différents échanges avec le Directeur Général des services techniques de la ville de Cluses sur la possibilité d'une mise à disposition du service technique de la ville de Cluses pour assurer un certain nombre de missions sur le territoire de la Commune de Saint Sigismond, telles que les entretiens de premier niveau sur le domaine public, les petites opérations de maintenance des bâtiments communaux, la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

La demande a été reçue favorablement et a donné lieu à un projet de convention détaillant les relations contractuelles entre les deux collectivités.

Après avoir pris connaissance des modalités techniques et financières de l'intervention du centre technique municipal et de la direction des services d'information de la ville de Cluses et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention de prestation de services relative aux interventions du centre technique municipal et de la direction des services de l'information de la ville de Cluses sur la commune de Saint Sigismond,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rattachant.

13. Approbation du règlement intérieur des services périscolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des modifications ont été apportées au règlement intérieur des services périscolaires : mise en place d'un pack (serviettes de table, brosse à dents) offert à chaque élève, obligation de respecter le délai d'inscription aux services....

Par conséquent, il convient de soumettre au Conseil Municipal, le nouveau projet.

Après avoir pris connaissance de la version actualisée du règlement intérieur des services périscolaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de règlement présenté dans sa version actualisée.

14. Nouveau logo de la commune

Monsieur le Maire dévoile le projet de logo retenu par le Maire et les Adjointes et proposé par Mme Erika BAU. Il s'agit de donner un nouvel élan tout en conservant l'identité et l'histoire de la commune. Ce nouveau logo apparaîtrait sur tout document de communication (flyer, bulletin, courrier officiel, site, page facebook). Après avoir permis à chacun de donner son avis sur la maquette présentée, les élus décident, faute d'unanimité, de lancer un appel à volontaires auprès de la population, étant précisé que cette mission nécessite de réelles compétences graphiques.

15. Questions diverses

- Les membres du conseil municipal ont décidé d'offrir un cadeau de naissance à chaque nouveau-né domicilié dans la commune de Saint Sigismond. Le choix s'est porté sur une couverture avec broderie du prénom de l'enfant + nom ou logo du village
- Information de M le maire : marquage provisoire D206 entre la mairie et l'école, marquage traversée d'agglomération D6, mise en place d'un miroir au croisement RD/route du planey
- de nombreux habitants et conseillers se plaignent de la vitesse excessive des véhicules tant sur les RD6 et 206 que sur les routes communales. Chacun est invité à réfléchir au problème et proposer d'éventuelles solutions.

La séance est levée à 21h15

Monsieur le Maire

Eric MISSILLIER

